



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan

## 2022-2024



SEPTEMBRE 2024



# BILAN

*En réponse aux manifestations agricoles de ce début d'année, le Gouvernement a été pleinement mobilisé pour amplifier et accélérer les réponses apportées et les chantiers ouverts depuis 2017 et menés depuis mai 2022 par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, pour faire face à des difficultés profondes qui s'étaient sédimentées au fil des années, voire des décennies. La période actuelle constitue un tournant : face au changement climatique et aux bouleversements géopolitiques à l'œuvre, le Gouvernement a travaillé à donner pleinement les moyens à nos agricultrices et nos agriculteurs de produire pour nous nourrir, tout en menant les transitions nécessaires.*

---

## Assurer la souveraineté de notre modèle agricole et la pérennité de nos filières

---

### Préparer le renouvellement des générations pour garantir l'avenir de notre production

#### → Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations

À l'issue d'une vaste concertation de six mois, menée au niveau national et régional, le ministre a présenté le 15 décembre 2023 ce pacte qui comporte **35 mesures visant à accompagner les agriculteurs, assurer notre souveraineté agricole et alimentaire, et mener les nécessaires transitions écologiques**. La plupart des mesures législatives ont été incluses soit dans la loi de finances pour 2024 soit dans le projet de loi d'orientation agricole.

#### → Projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture

Le projet de loi, adopté en première lecture le 28 mai 2024 par l'Assemblée nationale, fixe un cap clair pour bâtir notre souveraineté alimentaire tout en menant les transitions, en faisant du renouvellement des générations le levier pour concilier ces impératifs, mais aussi en **déclarant notre agriculture d'intérêt général majeur. Il fixe également trois axes stratégiques au service de nos agricultrices et nos agriculteurs** : former, accompagner et simplifier. En sortie de l'Assemblée nationale, 45 articles étaient adoptés.

---

## Assurer la pérennité de nos productions pour réduire les risques de dépendances stratégiques

### → Plan de souveraineté élevage

Le plan gouvernemental renforcé de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage a été lancé fin février. Il vise à identifier les enjeux et externalités positives par filière pour pouvoir orienter les politiques publiques en direction de l'élevage, accroître l'attractivité du métier d'éleveur et son revenu, améliorer la compétitivité de nos filières d'élevage et replacer l'élevage au cœur de la transition écologique. Il comporte notamment une mesure pour lutter contre la décapitalisation en élevage bovin, dotée de 150 millions d'euros, qui a vocation à être améliorée dans le PLF 2025 et étendue à l'assiette des cotisations sociales.

### → Plan de souveraineté fruits & légumes

Le plan a fêté son premier anniversaire en février dernier. 100 millions d'euros ont abondé ce plan en 2023 via France 2030 et en 2024, c'est un financement de 100 millions d'euros qui est dédié à la filière dans le cadre de la planification écologique pour les vergers, les serres et agroéquipements.

### → Nouveau plan national Loup 2024-2029

Afin d'améliorer la protection des troupeaux contre la prédation dans un contexte de croissance rapide et d'expansion de la population lupine : multiplication de la population par 5 en 10 ans (ce qui a conduit à une demande de déclassement du loup d'espèce strictement protégée à protégée, portée par la France au niveau européen) mais stabilisation du nombre de victimes depuis 7 ans grâce à **une enveloppe renforcée sur la protection d'environ 35 millions d'euros par an.**

---

## Une politique agricole commune (PAC) rénovée, au service de la souveraineté alimentaire et du revenu des exploitants agricoles

### → Déploiement de la 1<sup>ère</sup> année du PSN, des paiements directs PAC et ICHN réalisés dans les temps

Sur les paiements directs découplés, les aides couplées animales et l'ICHN, nous avons tenu les objectifs de calendrier que nous avons fixés : avance payée à compter du 16 octobre (3,6 milliards d'euros), paiements des soldes à compter de décembre (+3,2 milliards d'euros), et pratiquement la totalité des dossiers payés au 15 mars. Mi-juin, nous avons payé 8,1 milliards d'euros d'aides de la PAC (dont près de 228 millions d'euros sur les MAEC et la bio, soit 59% de ces dossiers). **Nous sommes l'État membre qui a payé le plus tôt, et le plus d'aides.**

---

## Un budget historique pour renforcer la souveraineté alimentaire du pays et mener les transitions

→ Forte hausse du budget du ministère chargé de l'Agriculture ces deux dernières années : **+ 2 milliards d'euros entre 2022 et 2024 soit + 41 % d'augmentation** dont +1,3 milliard d'euros pour la planification écologique

→ Près de 2 milliards d'euros de France 2030 en 2022-2023 pour l'innovation sur les secteurs agricoles, alimentaires, forêt-bois

→ Hausse de + 20 millions d'euros par an du CASDAR et hausse de la TFNB pour les moyens de fonctionnement des Chambres d'agriculture (+31 millions d'euros sur deux ans).



## La simplification à l'œuvre, dans les cours de fermes, pour répondre aux difficultés remontées des territoires

→ Au niveau national : à la suite de la crise agricole, un plan ambitieux de 77 mesures de simplification a été adopté. **Simplification**

- Dans un objectif de renforcement de la souveraineté alimentaire, ce plan s'articule autour de 4 axes :
  1. simplifier pour renforcer la compétitivité de notre agriculture
  2. simplifier pour plus de transition écologique
  3. simplifier pour renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture
  4. simplifier pour alléger la charge des agriculteurs et améliorer les relations avec l'administration.
- **Réforme du mode de calcul des retraites des agriculteurs.** Améliorer la retraite des agriculteurs en calculant leur retraite sur la base des 25 meilleures années de revenus à partir de 2026 de manière à ne pas prendre en compte les moins bonnes années. Inscription prévue dans le PLFSS 2025.
- **Une application effective, au 1<sup>er</sup> juillet, du taux réduit de fiscalité (TIPCE) spécifique pour l'activité agricole sur le gazole non-routier (GNR) en pied de facture :** les agriculteurs n'auront ainsi plus à faire l'avance sur une partie du gazole qu'ils paient avec un remboursement ex post d'une partie de la fiscalité appliquée à la pompe.
- **Réforme de la fiscalité.** Nous avons allégé la fiscalité qui pèse sur nos agriculteurs pour les rendre plus compétitifs :
  - **renforcement du TODE :** réhaussement du seuil de dégressivité de 1,20 à 1,25 SMIC en 2024, ayant vocation à être pérennisé en PLFSS 2025 ;
  - **relèvement du seuil pour bénéficier du régime micro-bénéfices agricoles :** fort relèvement en LFI 2024, permettant un allègement de fiscalité et des simplifications administratives pour les petites exploitations ;
  - **augmentation du taux d'exonération de TFNB en PLF 2025 :** augmentation de 20 à 30% du taux d'exonération de TFNB, pour un effort de 50 millions d'euros supplémentaire et introduction une exonération partielle de la réintégration de la déduction pour épargne de précaution en cas d'aléas.
- **Objectifs généraux d'allègement des taux de contrôle sur place pour certains dispositifs**
  - division par deux de la fréquence des contrôles pour les GAEC ;
  - baisse des taux de contrôle sur place pour les dispositifs d'aide à la restructuration du vignoble ou à l'investissement vitivinicole ;
  - amélioration continue des relations avec l'administration.

---

# Accompagner nos exploitants dans les transitions à l'œuvre pour une production résiliente et vertueuse

---

## Une meilleure gestion de l'eau, pour notamment lutter contre la sécheresse

→ **Plan France 2030**

Une enveloppe de 170 millions d'euros est dédiée à l'investissement pour un matériel d'irrigation plus performant et des projets hydrauliques collectifs.

→ **Fonds hydraulique**

20 millions d'euros sont déployés dès 2024 pour la construction ou la modernisation d'ouvrages de stockage hydraulique ou de réutilisation des eaux usées.

→ **Décrets relatifs à la réutilisation des eaux usées**

Un premier décret pour faciliter la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation a été suivi d'un deuxième portant sur la réutilisation des eaux issues de l'agroalimentaire. [Simplification](#)

---

## Accompagner les agriculteurs face au changement climatique

→ **Mise en place d'une assurance récolte renouvelée**

Un budget rehaussé à **680 millions d'euros maximum par an** permet d'accroître la solidarité nationale avec le déploiement d'une assurance multirisques climatiques fortement subventionnée sur les diverses productions et territoires, et un instrument de solidarité nationale (filet de sécurité) pour tous les agriculteurs assurés ou non. La réforme a porté ses fruits dès la première année de mise en œuvre (+33% de surfaces assurées).

→ **Projet ClimaTerra des Chambres d'agriculture**

Ce dispositif d'accompagnement des exploitants a bénéficié à 10 000 agriculteurs en 2023 et sera poursuivi notamment grâce à la mesure financée par la planification écologique.

→ **Mesure d'accompagnement des agriculteurs face au changement climatique de la planification écologique (MASA-ADEME)**

Ce dispositif, qui a ouvert le 14 juin, vise à soutenir près de 10 000 exploitants avec un financement jusqu'à 90%, pour une enveloppe de 32 millions d'euros.

Partant d'un diagnostic territorial, les projets proposeront des solutions écologiquement durables et économiquement viables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer la résilience des exploitations face aux impacts climatiques, préserver la santé des sols et promouvoir une transition vers une économie bas-carbone à travers des actions d'accompagnement des agriculteurs. L'accent est mis sur la collaboration entre acteurs de l'amont à l'aval, ainsi que la création de modèles économiques exemplaires pour une action climatique à l'échelle territoriale. En complément, le dispositif prévoit aussi des actions d'accompagnement individualisé des exploitants agricoles.

### → Lancement d'appels à projets planification écologique sur l'agriculture

291 M€ ont été déployés pour financer les dispositifs de la planification écologique gérés par FranceAgriMer en 2024. Sur le modèle de guichets ouverts, ces appels à projets financent des investissements en agroéquipements permettant la réduction voire la substitution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et contribuant à la transition agroécologique, l'amélioration de la performance énergétique des serres, la réduction de l'impact des effluents d'élevage et la mise en œuvre des plans de souveraineté des protéines végétales et des fruits et légumes, ainsi que l'accompagnement par le Fonds en faveur de la souveraineté et des transitions pour faire mûrir et accompagner les projets de territoire.

### → Plan « agriculture climat Méditerranée »

Lancement en juillet de la concertation relative au plan d'accompagnement des agriculteurs dans les territoires concernés par les impacts du dérèglement du climat méditerranéen, à risque d'une désertification et de la multiplication de risques pour les populations. La labellisation de 50 projets d'ici début 2025 permettra de mobiliser un total de 45 M€ de crédits dédiés à la planification écologique à cette fin. 5 M€ sont également prévus pour accompagner la maturation de projets de territoires.

---

## Produits phytopharmaceutiques

### → Introduction de clauses de sauvegarde sanitaires

Ces clauses interdisent l'importation de produits utilisant des produits phytosanitaires interdits dans l'Union européenne comme le thiaclopride, qui est un néonicotinoïde.

### → Plan Écophyto 2030

Le plan vise à réaliser l'objectif d'une **diminution 50% de l'usage de produits phytosanitaires d'ici 2030**, avec pour la première fois des moyens financiers significatifs, afin de ne pas laisser les agriculteurs sans solution alternative.

Celui-ci se décline à travers :

- **Le Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA), doté de 146 millions d'euros en 2024** et déployé notamment via un AMI (plusieurs relèves) et un appel à projet confié à FranceAgriMer (ouvert depuis le 12 avril dernier). Des moyens complémentaires sont dédiés aux agroéquipements pour réduire l'usage de produits phytopharmaceutiques (**50 millions d'euros**).
- Différentes mesures de France 2030 (300 millions d'euros), notamment le Grand défi « robotique », le Grand défi « biocontrôle et biostimulants », et une nouvelle mesure « Prise de risque Amont Aval et Massification » opérée par la Banque des Territoires et FranceAgriMer.

---

## Une seule santé : celle des milieux, des animaux et la nôtre

### → Création d'un institut « Une seule santé »

L'institut vise à former les décideurs publics et privés à l'approche « Une seule santé » afin de répondre aux enjeux globaux en matière de santé animale, humaine et environnementale.

### → Déploiement d'un plan Écoantibio

Le plan a pour objectif de lutter contre la pandémie silencieuse de l'antibiorésistance. L'exposition globale des animaux aux antibiotiques a diminué de 52% entre 2011 et 2022.

---

## Pour un modèle de production à la fois compétitif et vertueux

→ **Mise en place de la Police sanitaire unique des aliments**

Son déploiement est associé à un objectif de doublement des contrôles en remise directe (restaurants, commerces de bouche, etc.) dès 2024 et vise à permettre une vision et une maîtrise globale des risques sanitaires liés à l'alimentation.

→ **Plan gouvernemental pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie**

Le plan vise à lutter contre l'abandon et la maltraitance des animaux au travers de mesures concrètes, telles que la centralisation sur une plateforme unique des données relatives à la maltraitance, l'abandon et l'errance des animaux de compagnie, et le financement de la stérilisation des chats et des chiens errants.

→ **Mise en place de l'ovosexage en filière poudeuses**

Jusqu'en 2023, 50 millions de poussins mâles étaient broyés chaque année en France. Cette pratique n'a désormais plus cours.

---

## La simplification au service de la transition écologique dans les exploitations : pour une réglementation juste et applicable

→ **Prise du décret sur l'accélération des procédures contentieuses liés aux ouvrages ICPE et IOTA agricoles.** [Simplification](#)

→ **Création d'un tribunal administratif spécialisé à Paris sur les contentieux sur les ouvrages hydrauliques.** [Simplification](#)

---

# Protéger notre tissu productif face aux crises

---

## Un soutien aux exploitations et filières en situation difficile

→ **Fonds d'urgence pour soulager les trésoreries**

A destination des exploitations en difficulté sont déployés : **209 millions d'euros** sur la bio en deux ans, **12 millions d'euros** pour les filières cerises et noix, **10 millions d'euros** pour la filière lavande, **5 millions d'euros** pour la filière pommes de terre féculière.

→ **Aides face aux évènements climatiques**

Pour limiter les impacts des tempêtes Ciaran / Domingos et des inondations dans le Nord sur les exploitants, **95 millions d'euros** dont **35 millions d'euros** d'aides à la trésorerie et **60 millions d'euros** pour aider à la reconstruction sont mobilisés, en plus de l'indemnité de solidarité nationale.

→ **Aides aux filières viticoles : 508 millions d'euros sur la période 2023-2025**

- **200 millions d'euros pour la distillation et éviter des stocks** qui pèsent sur les cours.
- **38 millions d'euros d'arrachage** en Gironde, pour lutter contre la flavescence dorée et dans le même temps accompagner la réorganisation de la production des vins de Bordeaux lancée par l'interprofession.
- **40 millions d'euros d'indemnisation des impacts de la grêle en plus de l'indemnité de solidarité nationale.**
- **150 millions d'euros pour l'arrachage différé**, afin d'accompagner une restructuration de la filière vin française.

→ **Dispositifs spécifiques aux départements d'outre-mer**

- **21 millions d'euros** pour les fruits et légumes et la filière banane.
- **Revalorisation de 15 millions d'euros du fonds du CIOM**, pour la diversification des productions.

→ **Accompagnement des producteurs les plus affectés par la mauvaise récolte en céréales**

Outre la mobilisation pour les agriculteurs impactés des outils de l'assurance-récolte renouvelée, le déploiement d'exonérations fiscales à destination des exploitants, dont le dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti (TFNB), d'allègements de cotisations sociales par les caisses de Mutualité sociale agricole (MSA), ,, la mobilisation de la dotation pour Epargne de précaution le Ministre a annoncé la capacité de déployer une solution de garantie publique sur des prêts de restructuration de moyen terme pour aider les agriculteurs les plus impactés.

---

## Santé et bien-être des animaux

→ **Aide et accompagnement pour les élevages touchés par des crises sanitaires**

**Participation de l'État au financement des campagnes de vaccination des canards contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**

Par un dispositif unique en Europe, l'État prend en charge à 100% l'achat du vaccin, le stockage et l'acheminement des doses vaccinales, la supervision par un vétérinaire des opérations de vaccination ainsi que la réalisation de la surveillance mensuelle post-vaccination. Ainsi, il finance 85% du coût total de la campagne de vaccination pour la campagne 2023-2024, qui constituait une première mondiale et capitalisant sur ce succès, a renouvelé son soutien pour la campagne vaccinale 2024-2025 à hauteur de 70% de son coût. Au total, l'État a pris en charge les indemnités à hauteur de plus de 1 milliard d'euros ces 3 dernières années pour la filière.

**Définition d'une zone régulée et remboursement des vaccins contre le sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine**

L'État assure la commande et prise en charge des vaccins dans une zone régulée étendue pour un montant de 27 millions d'euros, dans le cadre de la campagne de vaccination volontaire face à l'introduction du virus de la fièvre catarrhale ovine sur le territoire en juillet 2024. Appui du Gouvernement à un programme du FMSE pour les mortalités dues à la FCO 8 en 2023 pour plus de 6 millions d'euros.

**Indemnisation et vaccination des animaux contre la maladie hémorragique épizootique (MHE)**

Financement en 2023 de plus de 60 millions d'euros d'indemnisation à la suite des pertes induites par la MHE. Annonce en août 2024 d'un dispositif de vaccination volontaire avec la commande de deux millions de doses de vaccin, mises gratuitement à disposition des éleveurs de bovins français selon une stratégie vaccinale co-construite avec la filière.

---

# Agir au niveau européen pour que la France conserve son statut de puissance agricole mondiale

---

## Pour un renforcement des capacités d'exportation françaises

### → Réouverture de marchés et fins des embargos

- **Réouverture des marchés espagnol, italien, marocain et tunisien, au bœuf français** dans le contexte de l'épidémie de MHE, à l'automne 2023.
- **Réouverture du marché de Hong-Kong et des Philippines, aux exportations de volailles françaises** les 5 et 8 avril 2024.
- **Réouverture du marché chinois, suite à la levée par la Chine de son embargo influenza aviaire hautement pathogène IAHP sur les volailles françaises** le 07 juin 2024. A la suite de l'accord de zonage IAHP obtenu à l'occasion de la visite du Président chinois en France début mai, ce résultat finalise la réouverture de marché pour les exportations françaises.
- **Réouverture du marché coréen au bœuf français, après 15 ans de fermeture**, le 13 juin 2024.

---

## La simplification à l'échelle européenne

### → Au niveau européen : la PAC a fait l'objet d'une simplification en moins de deux mois.

#### **Simplification**

Cela prend normalement deux ans. Cette révision historique, dont la France était un des chefs de file, a permis de tenir compte, dans les règles de conditionnalité de la PAC, des réalités de terrain afin d'assurer une adéquation entre ambition écologique et souveraineté alimentaire.

La BCAE 1 (ratio sur les prairies permanentes), la BCAE 8 (jachères) et la BCAE 9 (prairies sensibles) ont ainsi été assouplies afin de respectivement tenir compte de l'impact de la déprise de l'élevage (et de l'effet induit sur le nombre de prairies), de l'objectif de souveraineté alimentaire (et de la nécessité de permettre de cultiver les terres arables) et de la prise en compte de l'impact du climat (sécheresse), des rats taupiers ou de l'adaptation de la contrainte à la surface de l'exploitation.

---

## Dans le domaine agricole et alimentaire, un soutien à l'Ukraine dans son effort de guerre

→ **Développement de corridors de solidarité** pour permettre l'export des produits agricoles ukrainiens, notamment vers les pays tiers.

→ **Obtention de mesures de sauvegarde** sur la volaille, les œufs, le sucre pour éviter de déstabiliser le marché européen et français.

---

# Pour une filière forêt-bois compétitive, résiliente et durable

---

## Réarmer nos forêts et nos haies face aux impacts du changement climatique

### → Renouveau forestier

La forêt est dépérissante du fait du changement climatique et le puits carbone forestier s'effondre. **L'objectif est de renouveler 10% de la forêt en 10 ans** pour l'adapter au changement climatique et stocker le carbone. Cela passe par la diversification des essences et l'expérimentation. **500 millions d'euros ont été fléchés dans la planification écologique** : 250 millions d'euros pour les plantations, 200 millions d'euros pour la structuration de la filière aval en vue de valoriser le bois, 34 millions d'euros en DFCI (lutte contre les incendies) et 15 millions d'euros pour l'outre-Mer.

### → Plan bois de crise

Plusieurs mesures portent sur les forêts ravagées par des scolytes : replantation à taux bonifié (100%), élargissement des rayons d'approvisionnement en bois-énergie, recherche et innovation, achat de matériel forestier pour anticiper, gestion des forêts, valorisation des bois qui doivent être récoltés en urgence.

### → Pacte en faveur de la haie

Alors que la France perd 20 000 km de haie par an, l'objectif est de stopper cette perte et d'en gagner 50 000 km d'ici 2030. Pour cela le Pacte de la haie met en place 25 actions dont l'observatoire de la haie, le conseil, la plantation, la sécurisation des travaux, la reconnaissance du caractère dynamique et la structuration du réseau aval en vue de la valorisation des produits de la haie. Pour cela, 110 millions d'euros sont déployés dans le cadre de la planification écologique et un article était prévu dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole.

### → Intégration de la France au groupe de coopération « For Forest + »

La France rejoint le groupe des États membres de l'Union européenne pour la forêt, « For Forest + ». L'objectif clé de ce partenariat stratégique est de partager et de développer davantage la coopération informelle dans les domaines liés aux forêts, d'échanger des connaissances et des meilleures pratiques et d'identifier des positions communes sur les questions de politique forestière conformément au concept de gestion durable des forêts.

---

## La forêt au service du renouvellement des générations

### → Opération « 1 jeune, 1 arbre »

Cette opération, lancée en novembre par le Président, vise à mobiliser un maximum d'élèves autour des enjeux des forêts de leur commune et à leur montrer de manière concrète ce qu'est l'activité forestière. Elle contribue au renouvellement forestier, axe majeur de la planification écologique. 1 200 classes ont déjà bénéficié de ce dispositif.

---

## La simplification à l'œuvre dans la filière forêt-bois

### → Arrêté pour clarifier la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD)

#### **Simplification**

Pris en application de la loi incendies, il vise à concilier les impératifs de débroussaillage (lutte incendie) et la conservation de la biodiversité (habitats). Il permet désormais de sécuriser les travaux.

